

ARRETE n° 2023/06/20-1

portant liste d'aptitude au grade de **REDACTEUR**
au titre de la promotion interne

Le Président du Centre de gestion,

Vu le Livre Ier du code général de la Fonction Publique relatif aux droits et obligations des fonctionnaires,
Vu les articles L 523-1 et L 523-3 à L 523-6 du code général de la Fonction Publique relatifs à la promotion interne dans la fonction publique territoriale
Vu le décret n° 2002-870, modifié, du 3 mai 2002 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux cadres d'emplois des fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,
Vu le décret 2008-512 du 29 mai 2008 relatif à la formation statutaire obligatoire des fonctionnaires,
Vu le décret 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale et notamment son article 9,
Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,
Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,
Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,
Considérant les attestations établies par le CNFPT précisant que les agents ont accomplis la totalité de leur obligation de formation de professionnalisation pour les périodes révolues,
Considérant l'article 9 du décret 2010-329 du 22 mars 2010 disposant que la proportion de nominations susceptibles d'être prononcées au titre du 2° des articles 4 et 6 est fixée à raison d'un recrutement pour trois nominations intervenues dans l'ensemble des collectivités ou établissements affiliés à un centre de gestion,
Considérant que le nombre de recrutements permet d'ouvrir 7 postes à la promotion interne à répartir entre le grade de rédacteur et le grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe,
Considérant les Lignes Directrices de Gestion (3) au titre de la promotion interne arrêtées par le Président du Centre de Gestion le 16 février 2023,

Arrête :

Article 1 – Liste d'aptitude : La liste d'aptitude prévue aux I et II de l'article 8 du décret portant statut particulier des rédacteurs territoriaux est établie comme suit pour l'année 2023 :

- Mme Véronique DARAGON, adjoint administratif principal de 1ère classe, Commune de Perche en Nocé,
- Mme Frédérique GENDRON, adjoint administratif principal de 1ère classe, CDC d'Andaine-Passais,
- Mme Nathalie LAVANRY, adjoint administratif principal de 1ère classe, Commune de Carrouges,
- Mme Emmanuelle LE BRETON, adjoint administratif principal de 1ère classe, Commune de Saint Cyr La Rosière,
- Mme Anita MASSABUAU, adjoint administratif principal de 1ère classe, SMIRTOM du Perche Ornaïs,
- Mme Odile SOINARD, adjoint administratif principal de 1ère classe, Commune de La Chapelle au Moine.

Article 2 : Durée d'inscription : La liste d'aptitude prend effet **au 1^{er} juillet 2023**. Elle est établie pour deux ans. Les lauréats qui n'auront pas obtenu de poste devront faire connaître au Centre de Gestion de l'Orne avant le 31 mai 2025 leur intention d'être maintenus sur la liste pour une troisième année et avant le 31 mai 2026 pour une quatrième année.

Article 3 - Voies et délais de recours : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérécurse citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Article 4 - Exécution : La Directrice du Centre de Gestion est chargée de l'exécution du présent arrêté qui est transmis à Monsieur le Préfet de l'Orne et fera l'objet d'une publicité sur le site Internet du CDG 61.

Fait à Valframbert, le 20 juin 2023

Le Président,

ORNE

Francis ATVAR

A N N E X E

Nomination dans le cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ayant permis la promotion interne de 6 agents

- Mme Virgine ATTYE, Commune de Flers
- Mme Véronique BALOUL, Argentan Intercom
- Mme Céline BARRE, Parc Régional du Perche
- Mme Frédérique BAZILLIER, CDC des Vallées d'Auge et du Merlerault
- Mme Béatrice BESNIER, CDC d'Andaine-Passais
- Mme Christelle BROU, Commune de La Ferté Macé
- Mme Ludivine CHENEVIÈRE, CDC des Collines du Perche
- Mme Marion DAVID, Flers Agglo
- Mme Laetitia DELAUNAY, CDC Cœur du Perche
- Mme Dietlinde GROSSE, CDC Domfront Tinchebray Interco
- Mme Roxanne LANGEVIN, Commune d'Ecouché les Vallées
- Mme Vanessa LETESSIER, Commune de Montilly sur Noireau
- Mme Anita LEVALLOIS, CDC des Vallées d'Auge et du Merlerault
- Mme Dorothée LEVILLAIN, Centre de Gestion de l'Orne
- Mme Samira MEZIANI, Commune de La Chapelle Montligeon
- M. Quentin ROBIN, CDC du Pays Fertois et du Bocage Carrougien
- M. David SABRE, SDIS 61
- Mme Céline SEURIN, Commune d'Ecouchée les Vallées